

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE  
DU CONSEIL D'ÉTABLISSEMENT  
DE L'ÉCOLE POLYVALENTE DES ABÉNAQUIS

Une séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école Polyvalente des Abénaquis située au 2105, 25<sup>e</sup> Avenue à Saint-Prospier s'est tenue le 3 avril 2017.

Sont présents mesdames et messieurs les membres du conseil d'établissement :

Représentants des parents :	HOVINGTON	Hélène
	LEBEL	Vicky
	PAQUET	Martine
	ROYER	Lisa
Représentants des enseignants :	BÉLANGER	Nathalie (J)
	BÉLANGER	Nathalie (G)
	COUTURE	Guillaume
	VINCENT	Guy
Représentante des professionnelles :	SULLIVAN	Catherine
Conseil des élèves :	GUAY	Mélina
	RODRIGUE	Sarah
Membre de la communauté	LAMONTAGNE	Josée
	ROY	Marie-Josée
Sont absentes :	LABONTÉ	Sonia (parent)
	MORIN	Linda (soutien)
	POULIN	Berthe (commissaire)
	QUINN	Annick (parent)

#### **1.0 OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Hélène Hovington constate qu'il y a quorum et que la séance peut être légalement tenue.  
Il est 19 h.

#### **2.0 RÉVISION ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par madame Lisa Royer d'adopter l'ordre du jour avec l'ajout des points suivants :

- 7.9 Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du conseil d'établissement;
- 7.10 Une passion à partager.

**CEt 01-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

#### **3.0 RÉVISION ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL**

Il est proposé par monsieur Guy Vincent d'adopter le procès-verbal du 6 février 2017 tel que présenté.

**CEt 02-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

#### **4.0 REPRÉSENTANTS DU CONSEIL DES ÉLÈVES**

Les deux représentantes du conseil des élèves Mélina Guay et Sarah Rodrigue présentent certaines activités qui se sont déroulées à l'école ou qui sont à venir :

- Secondaire en spectacle;
- Grenouille active (récompense pour les élèves bénévoles);
- Coop de service.

## **5.0 VOGAGE HUMANITAIRE**

Monsieur Guillaume Rodrigue présente le prochain voyage humanitaire qui sera offert à nos élèves.

**Considérant** que le conseil d'établissement doit approuver les activités éducatives nécessitant un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidiennes des élèves ou un déplacement à l'extérieur des locaux de l'école;

**Considérant** la présentation d'un voyage humanitaire, du 29 août 2018 au 22 septembre 2018 pour les élèves de quatrième et cinquième secondaire;

**Considérant** que la destination reste à être déterminée;

**Considérant** que le voyage reste à être approuvé par les enseignants;

**Il est proposé par** madame Martine Paquet :

**Que** le voyage humanitaire pour un groupe de 13 élèves de quatrième et cinquième secondaire et de 3 accompagnateurs soit approuvé conformément au document présenté par monsieur Guillaume Rodrigue.

**CEt 03-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

## **6.0 RÉVISION DES CRITÈRES DE SÉLECTION D'UNE DIRECTION D'ÉCOLE**

Les membres du conseil d'établissement désirent conserver les mêmes critères que ceux déterminés en 2015-2016. Il est proposé par madame Hélène Hovington que la liste des critères soit approuvée. Ces critères seront acheminés à la direction générale de la commission scolaire.

**CEt 04-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

## **7.0 SUJETS SOUMIS PAR LA DIRECTION**

7.1 Nombre de représentant au conseil d'établissement

Il est proposé par madame Vicky Lebel de ne pas apporter de modification au nombre de représentant au conseil d'établissement pour l'année 2017-2018.

**CEt 04-05-17**

**Adopté à l'unanimité**

7.2 Deuxième remise des bulletins

Monsieur Pierre Rodrigue revient sur la deuxième remise des bulletins qui a eu lieu le 21 mars dernier.

### 7.3 Horaire des examens

Monsieur Pierre Rodrigue informe les membres du conseil d'établissement que la période d'examens se déroulera du 14 au 22 juin 2017. Certaines épreuves auront lieu en dehors de cette session.

### 7.4 Gala académique et sportif

Monsieur Pierre Rodrigue informe les membres du conseil d'établissement que le gala sportif aura lieu le mercredi 31 mai 2017 et que le gala académique sera présenté le mercredi 7 juin 2017 à 19 h.

### 7.5 Activité modifiant l'horaire

**Considérant** que les élèves de première secondaire iront jouer aux quilles au Parc-O-Fun le vendredi 12 mai 2017 dans le cadre d'une activité récompense :

**Il est proposé par** madame Lisa Royer d'approuver la modification à l'horaire pour la sortie des élèves de première secondaire.

**CEt 06-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

Parcours Abénaquis

Monsieur Pierre Rodrigue présente les différents parcours que les élèves de l'école peuvent utiliser afin de progresser dans leur apprentissage.

### 7.6 Retour sur la semaine de reconnaissance

Monsieur Pierre Rodrigue remercie le conseil d'établissement de sa participation à la semaine de reconnaissance du personnel.

### 7.7 Organisation scolaire 2017-2018

Monsieur Pierre Rodrigue informe les membres du conseil d'établissement du nombre de groupes ainsi que des différentes options qui seront offertes aux élèves en 2017-2018.

### 7.8 Règlement relatif à la participation à distance des commissaires aux séances du conseil

Les membres du conseil d'établissement sont en accord avec le règlement proposé.

### 7.9 Une passion à partager

Monsieur Pierre Rodrigue informe les membres du conseil d'établissement que le projet « une passion à partager » sera de retour en 2017-2018 mais avec certains ajustements étant donné que la participation des élèves est à la baisse dans le deuxième bloc d'activités.

## 8.0 RAPPORT DE CORRESPONDANCE

Madame la présidente a reçu la correspondance suivante :

- Nombre de représentants au conseil d'établissement;
- Critères de sélection pour une direction d'école;
- Congrès du comité de parents.

## 9.0 REPRÉSENTANT AU COMITÉ DE PARENTS

Madame Hélène Hovington informe les membres des points discutés lors de la dernière rencontre soit :

## 9.1 Demande d'assouplissement de la politique alimentaire pour les campagnes de financement par des élèves de la polyvalente de Saint-Georges;

- **Considérant** les demandes de produits plus accessibles favorisant les objectifs de campagne de financement scolaire au bénéfice des élèves.
- **Considérant** l'avis de la direction d'école à l'effet de respecter la politique alimentaire de la commission scolaire en place.
- **Considérant** que la *Politique pour une saine alimentation et un mode de vie physiquement actif* prône qu'«**une approche éducative** [...] est une condition déterminante pour un réel changement dans les habitudes de vie des jeunes.»
- **Considérant** qu'en interdisant la vente de chocolat au lait, ou produits similaires, ou produits régionaux comme des pâtisseries, on infantilise les élèves et les parents.
  - Interdire n'est pas synonyme d'éducation, mais de restriction. Pour éduquer, il faut que la personne ait un choix à faire, ce qui n'est pas le cas lorsque l'on choisit pour elle.---En misant sur l'éducation et la pertinence de faire des bons choix, ce qui ne veut pas dire d'enrayer, par exemple, le chocolat de notre vie, on apprend à l'individu à faire des choix sensés, ce qui pourra être d'une grande utilité lorsque viendra le temps de prendre une décision beaucoup plus importante pour sa santé.
- **Considérant** que, chaque jour, nos jeunes sont sollicités de manière directe ou indirecte par des commerces qui promeuvent la malbouffe et que nous devons les éduquer à manger de façon saine.
  - Si nous leur interdisons certains produits ne répondant pas au Guide alimentaire canadien, nous les incitons à aller les chercher ailleurs. En tant que maison d'éducation, nous devons plutôt leur apprendre à consommer de façon intelligente. ---
- **Considérant** que la vente de chocolat ne se limite pas aux murs de notre école et que les élèves sollicitent principalement leur famille, leurs voisins et leurs amis pour augmenter leurs profits; qu'il ne fait aucun doute que le chocolat au lait ou produits similaires se vendent beaucoup plus facilement que le chocolat noir.
  - Il est plutôt délicat, voire complètement déplacé, pour un jeune qui vend des produits d'affirmer aux gens qu'ils doivent privilégier le chocolat noir, car celui au lait est nocif pour leur santé. Le but d'une campagne de financement «efficace» est d'amasser des fonds pour que tous les élèves aient une chance égale et équitable de participer à une ou des activités. Si nous leur proposons des produits qui se vendent difficilement, nous ne favorisons aucunement l'équité. ---
- **Considérant** qu'il y a peu de produit qui ont la capacité d'attirer la clientèle et qui ont la capacité de se vendre à un prix abordable.
  - Il ne faut pas négliger le fait que les gens qui ont recours aux campagnes de financement pour payer leur voyage sont bien souvent ceux qui en ont réellement besoin et qui viennent peut-être d'un milieu plus modeste. Si nous leur permettons uniquement de vendre des produits moins attrayants pour une grande partie de la population, nous ne leur offrons aucune chance de pallier à leur manque de ressources. Ils pourront difficilement solliciter leur entourage qui, bien souvent, n'a pas les moyens d'acheter des produits qu'ils ne consommeront pas.---

- **Considérant** que les élèves d'école privée, située sur notre territoire, ont la possibilité de vendre de tels produits.  
---Est-ce dire qu'ils sont plus aptes que ceux de notre école à faire les bons choix? Nous ne croyons pas que c'est le cas. C'est pourquoi nous vous demandons d'être équitable pour tout un chacun et d'accepter que nos élèves puissent participer à une campagne de financement judicieuse.---
- **Considérant** que le projet de fusion entre différentes commissions scolaires impliquant une refonte des politiques, notamment la politique alimentaire, est un argument qui n'a plus de fondement.
- **Considérant** que nous sommes convaincus que nos élèves sont assez perspicaces pour comprendre qu'une tablette de chocolat à l'occasion ou de tels produits ne sont pas nocifs pour la santé.  
---C'est dans l'abus que les problèmes de santé se manifestent. Il faut arrêter de croire que c'est en établissant de nouvelles règles que nous conscientiserons les jeunes à faire des choix de vie sensés, il faut plutôt prôner une approche éducative qui aura des répercussions pour le reste de leur vie. Rappelons-nous également que les voyages forment la jeunesse et que tous les jeunes doivent justement y avoir accès.

**Il est proposé par madame Lisa Royer :**

1. **Que** soit demandé au conseil des commissaires d'assouplir la politique alimentaire de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin pour favoriser la vente de produits accessibles, attrayants pour la clientèle, ou fabriqués ou assemblés régionalement lors des campagnes de financement.
2. **Que** des représentations soient faites auprès du comité de parents, en demande d'appui et d'intervention auprès du conseil des commissaires de la CSBE, pour le 1<sup>er</sup> mars 2017.
3. **Qu'**une lettre soit envoyée à chacun des présidents de conseils d'établissement pour demander, par résolution, à chaque conseil de faire la demande d'assouplir la politique alimentaire de la commission scolaire de la Beauce-Etchemin.
4. **Qu'**une copie de cette résolution soit envoyée comme modèle de résolution adaptable, pour chaque conseil d'établissement.
5. **Que** soit proposé à l'ensemble des conseils d'établissement intéressés d'envoyer leur résolution pour la séance du conseil des commissaires du 23 mai 2017.

**CEt 07-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

**9.2 Baisse du nombre de commissaires qui passent de 14 membres à 10 membres.**

L'information est donnée aux membres du conseil d'établissement.

**10.0 MOT DE LA COMMISSAIRE**

Madame Berthe Poulin est absente.

**11.0 QUESTION DU PUBLIC**

Aucune question n'est posée.

## **12.0 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

La levée de l'assemblée est proposée par madame Hélène Hovington, il est 20 h 15.

**CEt 08-04-17**

**Adopté à l'unanimité**

---

Hélène Hovington, présidente

---

Pierre Rodrigue, directeur